



PRÉFET DE L'ISÈRE

**ARRETE PRÉFECTORAL N° 2016-38-2016-05-18-005**  
**PORTANT DÉSIGNATION DES INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX DE LA SÉCURITÉ**  
**ROUTIÈRE (IDSR) DU PROGRAMME "AGIR POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE"**

Le Préfet de l'Isère

Vu la décision du Comité Interministériel à la Sécurité Routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière aux Préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, et notamment du programme "agir pour la sécurité routière" fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention.

Sur proposition du Chef de projet sécurité routière et de la coordinatrice sécurité routière :

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Les personnes dont les noms suivent sont nommées Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (I.D.S.R) et participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention, ciblées sur les enjeux spécifiques du département et proposées par la préfecture, en partenariat avec les collectivités territoriales.

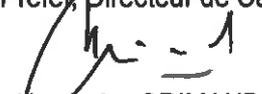
- Madame Josiane BEAUBIER
- Madame Monique BERGER-VACHON
- Madame Marie-Ange BOISSY-GOMEZ
- Madame Nadine BOURDEAU
- Madame Christelle CHARPY
- Madame Magali COURTOIS
- Madame Caroline GUARNIERI-ANCHLING
- Madame Annick ROFFINO
- Monsieur Denis ABONNENC
- Monsieur Roger AUGUSTE
- Monsieur Georges BAR
- Monsieur Jean-Luc BERGER

- Monsieur Marcel BERNARD
- Monsieur Philippe BOUCARD
- Monsieur Mourad BRIOUA
- Monsieur Frédéric CAILLE
- Monsieur Philippe CARNINO
- Monsieur Olivier CHANEL
- Monsieur Christian CHENTIL
- Monsieur Gérard COLIN
- Monsieur Sébastien COLLIARD
- Monsieur Corrado DALLAVIA
- Monsieur Serge DINET
- Monsieur Bernard DURAND
- Monsieur Lionel FERRAFIAT-GUILLAUD
- Monsieur Henri HOURIEZ
- Monsieur Pierre LE LOARER
- Monsieur Francis MARTIN
- Monsieur Gaston MORELLO
- Monsieur Christian PELLET
- Monsieur Eric POSAK
- Monsieur Pascal ROSSINI
- Monsieur Ahmed THARAFI
- Monsieur Jean-Pierre THOMAS
- Monsieur Jean-Louis TOUVIER
- Monsieur Jean-Pierre VALVERDE

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le chef de projet sécurité routière et la coordinatrice sécurité routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Grenoble, le **18 MAI 2016**

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Alexander GRIMAUD